

L'an deux mil vingt et le 05 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs MACCHI Jacques, ROBIN Denis, HENOT Jean-Paul, GALL Pascal, COURRIER François, RAPT Guy, GIROUX Céline, ZECH Guillaume, MAUL Ludovic

Absents excusés : Messieurs FOUSSE Jean-Paul, SELTZER Gérard, GILLES Jean-François (procuration à ROBIN Denis), SCHOENECKER Jean-Louis (procuration à Monsieur RAPT)

Secrétaire de séance : ZECH Guillaume

Les convocations ont été adressées le 31/01/2020 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) délibération modificative budget – régularisation des attributions de compensation 2019

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 qui est adopté à l'unanimité.

**01/2020 (7.1) DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET –  
REGULARISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019**

Vu que les attributions de compensation participent au calcul du potentiel fiscal et financier de communes, critère déterminant pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des principes dotations de péréquation communales et départementales, les attributions de compensation doivent être supportées que sur les exercices budgétaires en cours (attributions année 2019 sur budget 2019)

Suite à la réception de l'avis des sommes du solde de l'attribution de compensation courant décembre, celui-ci avait été mandaté début janvier sur l'exercice 2020. Afin de régulariser cette opération, qui doit être mandaté sur 2019, et compte tenu que l'article 739211 ne prévoit pas la somme nécessaire, il est demandé un virement à ce compte,

Compte tenu que l'article 65548 présente un solde positif de 32 000 €, la somme de 9 600 € serait prélevée pour alimenter le compte 739211

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Accepte les modifications apportées au budget primitif 2019 comme suit :

739211 attributions de compensation : + 9 600 €

65548 autres contributions : - 9 600 €

Délibération prise à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention.

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François  
*(absent) procuration*

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis  
*(absent) procuration*

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard  
*(absent)*

COURRIER François

GIROUX Céline

ROBIN Denis

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul  
*(absent)*